**Autorité unique en matière d’infrastructure – Tableau de concordance des programmes de financement des infrastructures existants**

**Contexte :** Le présent document contient des informations sur les principales caractéristiques des cinq programmes qui feront partie de l’autorité unique en matière d’infrastructure. Il s’agit d’une ressource générale évolutive visant à appuyer les analyses et les discussions futures sur des domaines précis qui pourraient être examinés plus en profondeur afin de progresser vers la mise en œuvre de cette nouvelle autorité. Si vous avez des commentaires sur ce document ou des informations supplémentaires à communiquer, ou si vous souhaitez en savoir plus ou participer aux travaux en cours visant à harmoniser les politiques et les processus sous l’autorité unique en matière d’infrastructure, veuillez écrire à Xu Qian ou Aviva Silburt.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Thème**  | **Programme d’immobilisations et d’entretien (PIE)** | **Fonds d’infrastructure des Premières Nations (FIPN)** | **Programme des établissements de santé (PES)** | **Gestion des déchets solides (dans le cadre des éléments de protection de l’environnement du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique [PSTDE])**\* Remarque : L’Initiative de gestion des déchets solides des Premières Nations (IGDSPN) semble être la seule à tirer parti de ce programme pour les coûts liés à l’infrastructure. | **Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) – composante de l’infrastructure économique** |
| **Objectif et portée** | Fournir des fonds pour le développement et le maintien des immobilisations dans les réserves des communautés des Premières Nations. Les projets d’infrastructure hors réserve sont financés lorsque ce sont des projets communs avec des municipalités ou des provinces. **Types d’actifs*** Eau potable et eaux usées
* Logement
* Écoles
* Déchets solides
* Autres infrastructures communautaires (installations culturelles et récréatives, bâtiments voués à l’administration d’une bande, protection contre l’incendie, atténuation structurelle, connectivité, systèmes énergétiques, routes et ponts, planification et perfectionnement des compétences)

L’article 5.1 du PIE prévoit le pouvoir de financer les infrastructures communautaires qui s’applique aux Premières Nations, aux autres bénéficiaires admissibles et hors réserve dans le cas de projets à frais partagés avec les municipalités ou les provinces. Par exemple, les routes d’accès hors réserve pour relier une réserve à une route principale provinciale, aux services publics d’eau, d’égouts ou d’électricité. | Soutient la fourniture de services de l’infrastructure d’une réserve qui s’inscrit dans le sous-programme Autres infrastructures communautaires en vue d’améliorer la qualité de vie et l’environnement dans les communautés des Premières Nations.**Types d’actifs*** Catégories d’infrastructures communautaires du FIPN :
* Routes et ponts
* Protection contre l’incendie
* Systèmes énergétiques, y compris les réservoirs à carburant
* Atténuation structurelle[[1]](#footnote-1)
* Connectivité
* Installations culturelles et récréatives
* Bâtiments voués à l’administration d’une bande
* Planification et renforcement des compétences
* Gestion des déchets solides

Les propositions de projets hors réserve peuvent être envisagées si le bénéficiaire principal est une ou plusieurs communautés des Premières Nations participantes et si leurs coûts sont partagés entre une Première Nation dans une réserve et des partenaires non autochtones.  | Améliore l’élaboration et la prestation de programmes et de services de santé grâce à l’infrastructure en fournissant un financement connexe aux bénéficiaires admissibles pour l’infrastructure de santé communautaire des Premières Nations. **Types d’actifs*** Établissements de soins de santé
* Les établissements de soins de santé offrant des services de soins primaires, notamment ceux qui sont dotés d’un personnel infirmier employé par le gouvernement fédéral (environ 50 dans les communautés éloignées et isolées)
* Hébergement/résidences pour professionnels de la santé (personnel infirmier, soins paramédicaux, dentistes, autres)
* Centres de traitement de l’alcoolisme et de la toxicomanie
* Locaux pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones
* Cabinets dentaires
* Autres infrastructures sanitaires
* Infrastructure de soutien (p. ex., hangars pour générateurs)
* Infrastructures de soins dentaires et autres soins de santé
 | Lancé en 2016 et renouvelé dans le cadre du budget de 2017, l’IGDSPN appuie l’élaboration de systèmes durables de gestion des déchets dans les communautés des Premières Nations grâce à une infrastructure moderne, à la formation et à des partenariats. **Types d’actifs*** Déchets solides (peut également être financé dans le cadre du FIPN, du PIE et du PSTDE)
 | **Objectif et portée** Fournit un financement axé sur les projets aux communautés inuites et des Premières Nations admissibles à un éventail d’activités visant à appuyer la recherche de possibilités économiques, notamment l’infrastructure économique. **Types d’actifs*** Infrastructure économique[[2]](#footnote-2) (ne finance pas l’exploitation, la réparation, l’entretien de l’infrastructure ou les télécommunications).
 |
| **Autorisations\***(description générale)*Les pouvoirs conférés à SAC (p. ex.,* [*autorisations relatives à la gestion financière, paiements de transfert*](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/presentations-conseil-tresor/guide/autorisations-couramment-demandees.html)*) ou les responsabilités générales (*[*appareil gouvernemental*](https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/services/decrets/Guide-presentations-gouverneur-conseil.html)*).* *\*Remarque : De plus amples détails sur la concordance des modalités sont disponibles dans le document* [*GCDocs # 109339446*](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=109339446) | **Modalités** [Modalités du programme de paiements de transfert :](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386694148066/1615723191777) [Contributions pour appuyer la construction et l’entretien des infrastructures communautaires](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386694148066/1615723191777) **Autorisations de financement/source de financement :** * **Services votés :** Plus d’un milliard de dollars/an
* **Financement temporaire :** Diverses sources de fonds ciblés fournies dans les [budgets de 2016 à 2022](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/96975069) et les suivants.
 | **Modalités** [Modalités du programme de paiements de transfert :](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inacdav/nodes/45972414/_otdirinfo.ini) [Contributions pour appuyer la construction et l’entretien des infrastructures communautaires](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inacdav/nodes/45972414/_otdirinfo.ini) **Autorisations de financement/source de financement*** **Financement temporaire :** Les sources de financement comprennent le Fonds fédéral de la taxe sur l’essence, le Fonds Chantiers Canada, le budget de 2017 pour les autres infrastructures communautaires, le budget de 2016 pour les installations d’atténuation structurelle et les installations culturelles et récréatives, la taxe sur le recyclage des revenus du carbone et le budget de 2019 pour l’atténuation structurelle.
 | **Modalités** [Autorisation relative au soutien de l’infrastructure de la santé](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1525115054098/1615723519912)**Autorisations de financement/source de financement*** **Services votés :** 20,9 M$/an (principalement utilisé pour les petits projets d’immobilisations)
* **Financement temporaire :** 33 M$ pour le F et E (lancé en 2021)
* **Financement limité dans le temps :** le PES est responsable d’environ 20 volets de financement différents qui ont commencé en 2016 et qui ont des dates de fin variables. Une grande partie de ce financement a été utilisé pour d’importants projets d’immobilisations.
 | **Modalités** [Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386549231377/1615723253856) **Autorisations de financement/source de financement*** **Services votés :** Aucun financement des services votés disponible
* **Financement temporaire : ~**81 à 110 M$ par an jusqu’en 2027-2028

L’IGDSPN utilise des fonds dans le cadre du PSTDE pour le financement ciblé destiné à la sensibilisation du public, à la formation des opérateurs, aux projets pilotes de détournement de cours d’eau, au réacheminement des déchets hors réserve, aux services municipaux pour les services d’incendie, au petit équipement et aux activités de planification environnementale liées à la gestion des déchets solides dans les réserves.  | **Modalités** [Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1386549231377/1615723253856)**Autorisations de financement/source de financement** * **Services votés :** 37,9 M$ par an, dont environ 11 M$ habituellement consacrés à l’infrastructure économique, mais variant d’une année à l’autre en fonction de la nature des propositions et des critères de sélection.
* **Financement temporaire :** 15 M$ sur cinq ans, de 2022-2023 à 2027-2028, dont environ 3 M$ pouvant être affectés à l’infrastructure économique

L’infrastructure économique a une signification précise dans le cadre du PPCPE (un investissement comme un parc commercial qui mène à la création de deux entreprises ou plus). Elle n’est pas synonyme de développement économique ou de construction d’une entreprise. L’infrastructure économique est l’un des quatre types de projets admissibles au PPCPE et ne dispose pas d’une enveloppe autonome avec un financement annuel dédié. Veuillez noter que le PPCPE ne finance qu’une partie du budget du projet (jusqu’à concurrence des 2/3 ou de 3 M$) et que les candidats doivent démontrer qu’ils ont accédé à d’autres sources de financement. Le programme ne finance pas le F et E, car on s’attend à ce que les projets génèrent des revenus leur permettant de couvrir les coûts d’exploitation. |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* | * IGDSPN : La souplesse nécessaire pour utiliser à la fois les autorisations du PIE et du PSTDE a été extrêmement bénéfique à la facilitation d’un système de gestion des déchets holistique, plutôt qu’un système axé sur les actifs.
 | * Corrige les écarts dans le cadre du PIE.
* Exploite efficacement le financement d’autres programmes (fédéraux, provinciaux)
* Des modalités souples qui permettent aux régions d’aider les communautés à réaliser divers projets du programme AIC
 | * En raison de préoccupations soulevées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le programme a évolué au cours des trois dernières années afin de renforcer les processus de planification préalable aux immobilisations associés aux grands projets d’immobilisations, notamment une méthodologie axée sur les besoins, afin de réduire les dépassements de coûts, les retards dans les projets et le manque de données.
* Le programme n’est pas fondé sur des demandes, mais sur les besoins. À ce titre, il ne favorise pas les communautés de grande capacité qui sont en mesure de tirer parti des programmes gouvernementaux et d’une main-d’œuvre qualifiée à l’interne.
* La planification initiale, l’établissement de relations, la passation de marchés et une plus grande autonomie des Autochtones sont des priorités du Programme.
* En Colombie-Britannique, tous les programmes et services de la DGSPNI sont transférés à la Régie de la santé des Premières Nations. À ce titre, le PES ne finance pas directement l’infrastructure de santé des Premières Nations en Colombie-Britannique.
* Un grand projet d’immobilisations est un projet d’immobilisations proposé dont le coût total est estimé à 1 000 000 $ ou plus, qui nécessite un financement de plus d’un an ou qui comprend le développement de travaux de conception architecturale. Les petits projets d’immobilisations comprennent les réparations, les mises à niveau et la rénovation d’une installation qui ne peuvent être traitées dans le cadre des budgets de fonctionnement et d’entretien existants et qui n’atteignent pas le seuil de risque et de complexité requis pour être considéré comme un grand projet d’immobilisations.
 | * IGDSPN : La souplesse nécessaire pour utiliser à la fois les autorisations du PIE et du PSTDE a été extrêmement bénéfique à la facilitation d’un système de gestion des déchets holistique, plutôt qu’un système axé sur les actifs.
* Certaines régions (p. ex., l’Atlantique) comptent fortement sur le PSTDE au lieu du PIE en raison de l’accent mis sur les audits des déchets, le réacheminement des déchets, les services municipaux pour les services d’incendie, la formation et la sensibilisation
 | * Bien placé pour financer les possibilités d’investissement dans l’infrastructure économique définies par le programme (infrastructure qui soutient deux entreprises ou plus) compte tenu de l’accent mis sur le développement économique.
 |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des défis ou des possibilités d’amélioration?*  | * Les demandes de financement sont énormes (portée et envergure), particulièrement dans le logement, les écoles, les autres infrastructures communautaires.
* Financement incohérent du fonctionnement et de l’entretien.
* Les communautés inuites ne sont pas admissibles.
* IGDSPN : Le manque de correspondance entre les programmes et les autorités entraîne un manque d’utilisation des protocoles d’entente (PE) par certaines régions.
* IGDSPN : Les régions dépendent fortement des ETP de l’infrastructure (Bureau de gestion du changement et ingénieurs), car l’IGDSPN n’a pas de capacité. L’absence de ressources dédiées aux déchets solides des OR signifie que les projets relatifs aux déchets solides ont une priorité faible.
* Les modalités du PIE constituent un défi à la prestation de fonds aux pensionnats; p. ex., il serait possible d’affecter les fonds à l’utilisation d’un ancien pensionnat à d’autres fins (p. ex., un centre culturel); il est seulement possible de les démolir/assainir.
 | * Le financement du programme ne suffit pas à répondre à tous les besoins et à établir des partenariats avec les autres ministères.
* Ne finance pas directement le F et E.
* Gestion des déchets solides (généralement financée dans le cadre du PIE sous l’égide de l’IGDSPN, voir la colonne PSTDE).
* Les politiques actuelles du programme AIC ne permettent pas de fournir le niveau d’orientation recherché par les régions et les Premières Nations
* Exclusions fournies annuellement aux groupes autonomes et signataires de traités modernes par l’intermédiaire de RCAANC
 | * Le financement des services votés, qui est largement utilisé pour les petits projets d’immobilisations et fondé sur les besoins démontrés (non fourni annuellement aux bénéficiaires), est demeuré stable depuis 2003, malgré l’augmentation des coûts de construction, de sorte que le programme fait face à des pressions pour répondre aux besoins en infrastructure, surtout lorsqu’il s’agit de grands projets d’immobilisations (p. ex., le remplacement de bâtiments).
* Bien que les communautés situées au nord du 60e parallèle, y compris les Inuit, sont admissibles au programme, à cause des contraintes financières et d’autres fonds fédéraux disponibles, l’infrastructure de la santé est généralement financée par des transferts fédéraux en matière de santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux du Nord.
* Le PES est constamment mal compris par les intervenants internes, et il est constamment poussé à mettre en œuvre des initiatives qui ne sont peut-être pas bien adaptées ou qui ne disposent pas de suffisamment de temps pour effectuer l'analyse stratégique qui convient.
* Les difficultés liées aux projets d’infrastructure qui ont commencé avant la mise en place de certains processus et de la gouvernance en matière de grands projets d’immobilisations, notamment des exigences plus strictes liées à la planification préalable aux immobilisations, demeurent présentes et prennent du temps à être résolus.
* Bien qu’il y ait eu des points de vue divergents sur la question de savoir si les modalités du PES peuvent soutenir des projets d’infrastructure de santé hors réserves, ces modalités ne le mentionnent pas. Compte tenu de l’absence de formulation précise et de l’inclusion des bénéficiaires inuits qui ne sont pas tenus aux limites des réserves, les modalités sont interprétées comme englobant les projets hors réserve. En outre, les communautés ne sont pas nécessairement limitées à des frontières précises. Cela dit, très peu de projets hors réserve ont été appuyés à cause d’un financement limité qui répond tout juste aux besoins dans les réserves.
* Projets dans les réserves : L’absence de régime de réglementation en ce qui a trait aux codes du bâtiment et de prévention des incendies a amené le Canada à adopter une approche de réglementation en fonction du contrat.
* Sites de prestation de services dans les réserves et hors réserve
 | * Le PPCPE et le PSTDE utilisent les mêmes modalités, mais celles-ci ne fournissent pas d’informations précises ou utiles basées sur les programmes actuels disponibles
* L’IGDSPN est une source de financement complémentaire pour les installations de gestion des déchets solides.
* Le programme tire parti de trois ensembles de modalités différents en vue de fournir des fonds, ce qui est compliqué.
* IGDSPN : Les restrictions relatives à l’approbation des autorisations de financement ont été difficiles pour plusieurs régions (notamment le Manitoba et la Colombie-Britannique).
* Les limites imposées aux plafonds de financement ont rendu la prestation du financement difficile – la délégation serait bénéfique
 | * Le financement est limité, le programme est entièrement financé et il ne peut financer qu’une petite partie des propositions. La demande dépasse le budget du programme.
* Plusieurs programmes de développement des terres, de l’environnement et de l’économie au sein du STDE, notamment, le PPCPE, le PSTDE et le Programme d’entrepreneuriat autochtone (PEA) utilisent les mêmes modalités. Les programmes font appel à une autorité globale unique qui appuie le développement foncier et économique et qui est étendue pour assurer une flexibilité. Les cadres de contrôle de gestion respectifs fournissent des détails supplémentaires et précis, notamment des plafonds de financement supplémentaires pour des activités précises.
* Le plafond de 3 M$ par projet d’infrastructure économique pose des difficultés pour les projets, compte tenu de l’inflation et de l’augmentation des coûts de construction.
* Le financement aux communautés inuites est destiné à celles qui sont situées dans les provinces.
* Les communautés ayant des problèmes de capacité se heurtent à des obstacles d’accès à cause des critères de sélection des projets « fondés sur les risques » qui évaluent les projets en fonction des répercussions économiques prévues. Les communautés ayant une meilleure capacité peuvent plus facilement accéder au financement.
 |
| **Responsabilités**(description générale)*Comment les pouvoirs ci-dessus sont répartis au sein de SAC, et qui est responsable de quoi, y compris les structures de gouvernance et les mécanismes de production de rapports.* | **Responsabilité globale** * Le SMAP des OR est responsable de la mise en œuvre du PIE.

[**Financement**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=108166457)* Financement des services votés
	+ Financement suivant une formule pour soutenir d’autres projets et activités d’infrastructure admissibles
	+ Le F et E également fourni par l’intermédiaire de la formule basée sur les actifs
	+ Le SADM des OR approuve l’attribution de fonds
	+ Le Service des finances de la DGMOPIR attribue le financement approuvé aux régions
* Financement temporaire :
	+ Les bureaux régionaux sélectionnent les projets d’infrastructure communautaire à financer (PIIPN, autres propositions)
	+ Les comités de la haute direction examinent et approuvent/recommandent les affectations au SMAP des OR pour approbation[[3]](#footnote-3)
	+ Le Service des finances de la DGMOPIR attribue le financement approuvé aux régions

[**Acceptation des projets/approbation du financement**](https://intranet-sac-isc/eng/1547222674994/1547222889897) * SMAP des OR : Projets de niveau 1 (CET de plus de 15 M$ ou projets à haut risque de plus de 5 M$) à la suite de l’examen et des conseils du CNDI et du CHD des OR
* DGR : Projets de niveau 2 (CET inférieur à 15 M$, soit 10 à 15 M$ et évalués comme présentant un risque faible à moyen)
* Petits projets délégués :
* 5 à 10 M$ : directeurs
* < 5 M$ : gestionnaires
* IGDSPN : DGR : Financement > 1,5 M$ ( peut être délégué au directeur)

**Résultats*** [**Cadre ministériel des résultats**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1642624377692/1642624401397) **(CMR)**
* Sous la responsabilité essentielle : Services de gouvernance et de développement communautaire
* Sous le résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d’infrastructures fiables et durables
* Responsabilités du programme réparties entre quatre programmes du répertoire des programmes\* :
* [Logement](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/48054173) – DG de la DGIC des OR
* [Établissements d’enseignement](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46445364) – DG de la DGMOPIR des OR
* [Eau et eaux usées](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46445228) – DG des OR de la DGIC
* [Autres infrastructures et activités communautaires](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46445381)  – DG de la DGMOPIR des OR
* Gestion des terres, des ressources naturelles et de l’environnement – DG du STDE

\*Remarque : Ces programmes deviendront des sous-programmes au sein d’un programme unique d’infrastructure communautaire (qui comprend également les établissements de santé) dans le CMR d’ici le 1er avril 2023.**Gouvernance** Comité des DG chargé des politiques sur les infrastructures avec une représentation de l’Assemblée des Premières Nations (APN), présidé par le DG de la DGICComité national d’examen technique (CNET) * Examen des projets de niveau 1 pour assurer l’application cohérente des principes techniques pour tous les projets
* Formulation de recommandations sur le projet à la région et présentation de celles-ci au CNDI dans le cadre du processus d’examen de niveau 1

[Comité national des directeurs de l’infrastructure (CNDI)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/open/89630720)* Mise en place d’un forum pour les discussions et les mises à jour des politiques et des programmes en matière d’infrastructure, notamment le PIE, et l’harmonisation des politiques d’infrastructure
* Rôle consultatif auprès du CHD-OR et du CPA

[Groupe de travail consultatif sur l’investissement dans les infrastructures](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46457583) * Sous-comité du CHD-OR
* Examen en cours d’année du plan d’investissement et de l’état d’avancement des projets, et formulation de recommandations à l’intention du CHD-OR-Infra concernant la réaffectation en cours d’année des fonds du crédit 10 pour le PIE

[Comité de la haute gestion (CHD) des Opérations régionales](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/49726778) (OR) * Prestation de conseils sur des sujets nécessitant une approche collective à l’échelle des OR, mais ne remplace pas les responsabilités des cadres supérieurs des OR
 | **Responsabilité globale** * Similaire au PIE.

**Financement*** Similaire au PIE.

[**Acceptation des projets/approbation du financement**](https://intranet-sac-isc/eng/1547222674994/1547222889897)Similaire au PIE.**Résultats*** [**Cadre ministériel des résultats**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1642624377692/1642624401397)
	+ Sous la responsabilité essentielle : Services de gouvernance et de développement communautaire
	+ Sous le résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d’infrastructures fiables et durables
* Responsabilités du programme dans un programme du répertoire des programmes\* :
* [Autres infrastructures communautaires](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46445381) – DG de la DGMOPIR des OR

\*Remarque : Ces programmes deviendront des sous-programmes au sein d’un programme unique d’infrastructure communautaire le 1er avril 2023.**Gouvernance**Similaire au PIE. | **Responsabilité globale** Le SMAP de la DGSPNI est responsable de tous les programmes et services offerts et financés par l’entremise de la DGSPNI, notamment le PES. Le SMA de la DGSPNI des Opérations régionales est responsable de la prestation des programmes et des services de la DGSPNI dans les régions et de la DCII. Les cadres régionaux doivent rendre compte de la mise en œuvre dans leur région au SMA et au SMAP de la DGSPNI des OR. Le directeur de la DCII est responsable devant le SMA de la DGSPNI des Opérations régionales et, sur le plan fonctionnel, devant le SMAP de la gestion globale du PES de la DGSPNI. **Approbation des projets/du financement*** SMAP de la DGSPNI, SMA de la DGSPNI – Opérations régionales
* Pouvoir de signature des DR pour les ententes de financement.
* Le comité de la haute direction de la DGSPNI joue également un rôle dans l’examen et l’approbation du financement des projets d’immobilisations.

[**Acceptation des projets/approbation de financement**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=96853499) **– Investissements dans les immobilisations*** SMAP de la DGSPNI, SMA de la DGSPNI des OR : grand projet d’immobilisations[[4]](#footnote-4) (projets de plus de 1 M$, financement pluriannuel, ou comprend des travaux de conception architecturale).
* Équipes régionales des immobilisations : Petit projet d’immobilisations[[5]](#footnote-5) (ne répond pas à la définition du grand projet d’immobilisations, comprend les réparations, les mises à niveau, les rénovations mineures qui ne peuvent pas être traitées par l’intermédiaire du F et E existant)
* Équipes régionales des immobilisations : F et E (loyer, services publics, nettoyage, entretien courant)

**Approbation du financement – Contributions au titre du F et E des installations*** Processus de planification opérationnelle de la gestion (POG) de la DGSPNI

**Résultats*** [**Cadre ministériel des résultats**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1642624377692/1642624401397) **(2022-2023)**
* Sous la responsabilité essentielle : Services de gouvernance et de développement communautaire
* Sous le résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d’infrastructures fiables et durables Responsabilités du programme dans deux programmes du répertoire des programmes\* :
* [Établissements de santé](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46682354) – DG DCII de la DGSPNI
* [Infrastructure de santé électronique](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=61871217)– DG DCII de la DGSPNI

\*Remarques : On apportera des changements considérables au CMR en 2023-2024, et la DGSPNI et les OR travaillent également à harmoniser le financement de l’infrastructure dans le PES et le PIE d’ici le 1er avril 2023. **Gouvernance** Comité de la haute direction (CHD) de la DGSPNI* Composé de SMA, de DG, de l’APN et d’ITK
* Appuie le SMAP et le SMA des OR dans la gestion des directions générales.
* Fournit un forum de discussion et de prise de décision sur les activités et les politiques de la DGSPNI
* Examine/approuve les politiques nationales en matière de programmes/services de santé.

Comité d’examen du programme d’immobilisations (CEPI) de la DGSPNI * Examine les projets et les priorités en matière d’infrastructure de santé, fournit des conseils et des recommandations au CHD de la DGSPNI.

Comités régionaux d’examen de la répartition des investissements (CERI) * Comités régionaux qui conseillent les directeurs régionaux et supervisent l’établissement des priorités, l’attribution et le suivi.

Comité de la haute direction sur les politiques et la planification * Élabore et surveille le plan stratégique de la Direction générale et démontre les liens
* Cerne et surveille la collaboration et les partenariats
* Discute des propositions de changements nouveaux ou importants aux politiques et aux programmes

Comité de la haute direction pour les opérations* Forum de discussion sur la planification opérationnelle et la mesure du rendement
 | **Responsabilité globale** * Le SMA du STDE est responsable du PTSDE

**Financement** * Directeur de l’environnement – examine/approuve les investissements prévus, informe les DGR de l’attribution annuelle.

[**Acceptation des projets/approbation du financement**](https://intranet-sac-isc/eng/1547222674994/1547222889897) **-** DGSPNI :* DG du STDE : approbation finale de tous les projets
* DGR : Financement > 250 000 $ dans le cadre du PSTDE
* DGR : Financement > 1,5 M$ dans le cadre du PIE (peut être délégué au directeur)\*

Remarque : Les régions ont demandé une plus grande flexibilité, et un protocole d’entente pour le PIE est utilisé à cette fin. **Résultats*** [**Cadre ministériel des résultats**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1642624377692/1642624401397)
* Sous la responsabilité essentielle : Services de gouvernance et de développement communautaire
* Sous le résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d’infrastructures fiables et durables
* Sous le résultat ministériel 8 : Les terres et les ressources des communautés autochtones sont gérées de façon durable.
* Responsabilités du programme dans le cadre d’un (1) programme du répertoire des programmes :
* [Gestion des terres, des ressources naturelles et de l’environnement](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=61859846)  **–** DG, STDE-DGGTE

**Gouvernance**Comité directeur de l’environnement* Directeurs régionaux au sein du STDE
* Responsable de la supervision et de l’orientation stratégiques.
 | **Responsabilité globale** * Le SMA du STDE est responsable du PTSDE
* Le directeur général, DGPEC, est autorisé à formuler et à modifier les lignes directrices du programme à l’intention du PPCPE

**Financement** * Le budget du PPCPE comporte deux volets : Les affectations régionales du PPCPE et le cadre d’établissement des priorités (CEP) du PPCPE
* L’affectation régionale du PPCPE (projets de moins de 250 000 $) est déterminée selon une formule pour les régions – Le directeur, DPEG, informe les régions des affectations annuelles
* CEP du PPCPE (projets de plus de 250 000 $) – Le directeur, DPEG, est le responsable

**Acceptation des projets/approbation du financement**En vertu du Cadre de contrôle de gestion (CCG) actuel (qui sera révisé pour l’exercice 2023-2024) :* PPCPE régional (projets de moins de 250 000 $) – DGR
* CEP du PPCPE (projets de plus de 250 000 $) :
	+ Jusqu’à 500 000 $ – DG DGPEC
	+ De 500 000 $ à moins de 1 M$ – SMA du STDE
	+ De 1 M$ à 3 M$ – SM
	+ Plus de 3 M$ – Ministre des Services aux Autochtones

**Résultats*** [**Cadre ministériel des résultats**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1642624377692/1642624401397)
* Sous la responsabilité essentielle : Services de gouvernance et de développement communautaire
* Sous le résultat ministériel 7 : Les Autochtones disposent d’infrastructures fiables et durables
* Responsabilités du programme dans le cadre d’un programme du répertoire des programmes :
* [**Capacité de développement économique et état de préparation**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=61870286) **–**DG, STDE-DGPEC

**Gouvernance*** Comité régional des directeurs du développement économique (présidé par l’AC, comprend les directeurs de Terres et développement économique au sein des bureaux régionaux des OR, ainsi que des représentants de l’environnement et des terres à l’occasion)
* Comité régional des gestionnaires du développement économique, comprend des gestionnaires du développement économique au sein des bureaux régionaux des OR.
 |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* | IGDSPN : Le PE décrivant la délégation du pouvoir de signature au sein du PIE a été extrêmement bénéfique et utilisé à sa pleine capacité dans certaines régions, notamment en Saskatchewan. | * Des régions ont prévu que le budget de certains projets du FIPN dépassera 15 millions de dollars et ont demandé à l’AC un examen avant la présentation de la DAP ou de la demande de changement au CNDI.
 | * L’APN et ITK siègent au CHD de la DGSPNI, permettant la participation des Premières Nations à la gouvernance du PES.
 | * IGDSPN : La transition du financement est parfois plus harmonieuse lorsqu’aucun recoupement entre la DGGTE du STDE et une autre direction générale n’est requis
* Communication entre l’AC et les régions
* Soutien de l’AC pour les déchets solides à la demande des régions
* L’AC peut utiliser les données déjà disponibles dans les régions pour répondre aux demandes liées aux indicateurs et aux résultats
 | * Un processus rigoureux d’examen des propositions par les régions et l’AC donne lieu à des projets qui ont de fortes chances de générer une croissance économique importante dans les communautés participantes.
* L’infrastructure économique est le type de projet le plus complexe financé dans le cadre du PPCPE et accélère le développement économique dans les communautés.
* Solide communication entre l’AC et les régions
* Nette séparation des rôles entre les régions et l’AC (composantes régionales du PPCPE et du CEP du PPCPE)
* Permet différentes perspectives (régions et AC) pour éclairer la prise de décision/sélection des projets
* Le PPCPE finance à la fois le renforcement des capacités/la préparation et la phase de construction. Le financement du programme n’est pas consacré à des volets précis des projets admissibles, et la sélection se fait en fonction de certains critères : critères régionaux (volet régional du PPCPE), cadre d’établissement des priorités et processus d’examen national établis dans le CCG pour les projets de plus de 250 000 $, à la suite d’appels semestriels.
 |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * Certaines régions considèrent encore les projets d’infrastructure de gestion des déchets comme des « projets du STDE » dont elles aident l’exécution, plutôt que comme des projets du PIE.
 | * Certains biens et activités, comme la planification de la gestion des actifs et la protection contre les incendies, relèvent de la DGIC
* Doit également rendre compte à Infrastructure Canada dans le cadre du PCII ainsi qu’à d’autres ministères, à ISDE pour la connectivité et à RNCan pour l’énergie, et l’atténuation structurelle fait partie des niveaux de gestion des urgences.
 |  | * IGDSPN : Manque d’ETP pour appuyer l’administration du programme – des PM ou des agents de l’environnement supplémentaires amélioreraient l’efficacité
 | * Problèmes d’échange et de collecte des données entre l’AC et les régions (en cours d’amélioration)
 |
| **Rôles et responsabilités**(description générale)*En fonction des responsabilités, comment le travail ainsi que les rôles et responsabilités sont répartis et organisés au sein des organisations pertinentes*  | **Planification des investissements*** DGMOPIR, Gestion stratégique de portefeuille et production de rapports (planification des investissements et gouvernance de projets)
* Bureaux régionaux

**Politique/normes*** DGIC – DMPDGC (Interprétation et respect de la politique de l’infrastructure) et DGMOPIR

**Approbation des projets** * DGMOPIR et DGIC-DMPDGC
* Bureaux régionaux
* Voir Responsabilités (ci-dessus).

**Gestion du financement*** DPFRE, DGMOPIR et bureaux régionaux

**Gestion de projet*** Bureaux régionaux

**Production de rapports sur l’état des actifs/le F et E*** Bureauxrégionauxresponsablesde lasaisiedes informations dans le SIGI/SRCB

**Rapports*** DGMOPIR-DGSPPR (Jillian McKim)
* Rapport trimestriel sur les [investissements ciblés dans l’infrastructure des Premières Nations](https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/ISC-QuarterlyReport) et [Rapport sur les autres infrastructures communautaires (AIC)](https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/ISC-OtherCommunityInfrastructure)

**Résultats*** DGMOPIR et DGIC

Chaque programme est responsable des résultats dans le CMR :Eau – DGICLogement – DGICÉtablissements d’enseignement –DGMOPIRAIC et activités – DGMOPIR et DGIC**Évaluations*** DPPS – Évaluation.
* Réalisée conformément au plan quinquennal d’évaluation :
* 2021-2022 : Établissements d’enseignement
* 2021-2022 : BEC et activités
* 2022-2023 : Logement

**Remarque :** Les Premières Nations sont responsables de ce qui suit :* Élaborer et mettre à jour le PIIPN à l’échelle communautaire;
* Gérer les activités d’infrastructure, y compris la planification technique et financière, conformément au PIFS, à l’entente de financement et aux autres obligations de financement de SAC;
* Produire des rapports conformément aux exigences énoncées dans l’entente de financement et le Guide de présentation des rapports, soumettre des données validées à SAC dans les délais prescrits.
 | **Gestion du programme*** Direction des opérations durables de la DGMOPIR

**Planification des investissements*** Même chose que le PIE et la Direction des opérations durables de la DGMOPIR pour les sous-actifs du programme AIC

**Politique/normes*** Similaire au PIE et à la Direction des opérations durables (SOD) de la DGMOPIR pour les actifs du programme AIC et l’adaptation et l’atténuation des changements climatiques pour les infrastructures communautaires
* **Approbation des projets :** Similaire au PIE

**Gestion du financement*** DPFRE, DGMOPIR et bureaux régionaux

**Gestion de projet*** Bureaux régionaux

**Production de rapports sur l’état des actifs/du F et E :*** Bureaux régionaux responsables de la saisie des informations dans le SIGI/SRCB

**Production de rapports*** DGMOPIR, DGSPPR (Services de production de rapports)
* Rapport trimestriel sur les investissements ciblés dans l’infrastructure des Premières Nations

RésultatsChaque programme est responsable des résultats dans le CMR :Eau – DGICLogement – DGICÉtablissements d’enseignement –DGMOPIR* AIC et activités – DGMOPIR et DGIC

**Évaluation*** Évaluation
* Entreprise conformément au [plan quinquennal d’évaluation :](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1601896999938/1601897029080)
* 2021-2022 : AIC et activités

**Remarque :** Les Premières Nations ont les mêmes responsabilités que le PIE.  | **Planification des investissements*** Communautés, DGSPNI-DCII et bureaux régionaux
* Les communautés déterminent les priorités en matière d’infrastructure d’immobilisations avec l’aide des régions
* L’AC (DGSPNI-DCII) détermine les grandes priorités en matière d’infrastructure d’immobilisations à l’aide de la méthodologie fondée sur les besoins et du cadre d’établissement des priorités.

**Politique/normes*** DGSPNI-DCII
* DGSPNI-DSSPSP

**Approbation des projets*** DGSPNI-DCII
* Bureaux régionaux
* CHD, SMA de la DGSPNI

**Gestion du financement** * DCII
* Personnel régional
* DGSPNI (POG)

**Gestion de projet*** Bureaux régionaux
* Communautés

**Production de rapports sur l’état des actifs/du F et E*** Bureaux régionaux

**Production de rapports et résultats*** SVCI de la DGSPNI (Michael Savage)
* DCII, PES

**Évaluations*** DPPS-Évaluation
* Réalisée conformément au [plan d’évaluation quinquennal :](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1601896999938/1601897029080)
* Évaluation du groupe des établissements de santé de 2021-2022 (actuellement en cours)

**Remarque :** Les Premières Nations sont responsables de l’exécution des projets d’immobilisations financées, tandis que la DGSPNI fournit une expertise pour l’exécution des projets d’immobilisations et l’administration de l’entente de financement au nom de SAC. | **Planification des investissements*** Les régions présentent les projets communautaires qui seront financés dans le cadre du processus de planification des investissements et ce qui a été approuvé par leur DGR et soumettent cette information à l’AC
* Les DGR examinent et approuvent les plans d’investissement régionaux
* L’AC examine les projets proposés pour déterminer leur admissibilité au programme et les montants de financement avant de les approuver au niveau des DG

**Administrateur de programme, politique/normes*** STDE-DGGTE (Environnement de l’AC) – planification globale, suivi, surveillance, gestion des risques, évaluation, élaboration de politiques, de procédures et de conseils techniques.
* Le cadre supérieur de l’AC dirige/supervise.

**Approbation des projets*** STDE-DGGTE – L’AC examine les projets proposés pour déterminer leur admissibilité au programme et les montants de financement avant de les approuver au niveau des DG
* Les spécialistes/agents régionaux de la gestion de l’environnement aident les Premières Nations à trouver, à élaborer et à mettre en œuvre des solutions de gestion des déchets.

**Gestion du financement*** Il n’est pas nécessaire que le financement soit transféré d’une direction générale à l’autre, et le directeur est autorisé à utiliser les autorisations du PIE et du PSTED; toutefois, le financement peut être transféré d’une direction générale à l’autre pour faciliter les projets relatifs aux déchets solides.

**Gestion de projet*** Bureaux régionaux – Agents régionaux de la gestion des immobilisations et agents régionaux de l’environnement, sauf dans la région de l’Alberta (c.-à-d. seulement les agents de l’environnement); les ingénieurs régionaux par l’intermédiaire de la Direction générale de l’infrastructure communautaire facilitent les projets d’infrastructure des déchets (IGDSPNI)
* La région du Québec est la seule région où l’équipe de l’environnement fait partie de l’équipe globale de l’infrastructure.

**Production de rapports sur l’état des actifs/du F et E*** Il n’y a pas de F et E dans le cadre de cette autorité
* Il n’y a pas d’actifs dans le cadre de cette autorité

**Production de rapports** * La DGGTE-STDE participe au processus de rapport trimestriel sur les infrastructures, dirigé par l’équipe chargée des renseignements opérationnels et des rapports
* Rapport trimestriel sur les investissements ciblés dans les infrastructures des Premières Nations (à l’exclusion des projets financés au titre du F et E et des services votés)
* Le STDE assure le suivi des résultats des indicateurs et des exigences en matière de rapports pour le financement de l’IGDSPN, peu importe les transferts de fonds.
* 472939 Programmes des terres et du développement économique – Rapport sur l’état du projet

**Évaluations*** DPPS – Évaluation
* Réalisée conformément au plan quinquennal d’évaluation :
* Gestion des déchets solides de 2021-2022
 | **Planification des investissements*** Il n’y a pas de processus comparable à la planification communautaire des OR. L’identification des projets est généralement effectuée durant le processus de demande semestriel. Le financement des projets est limité à un ou deux ans
* Les régions déterminent les futurs projets selon un processus interne
* Les projets CEP du PPCPE qui n’ont pas été sélectionnés au cours d’une année donnée peuvent être retenus pour un financement ultérieur

**Politique/normes*** DPEG de la DGGTE du STDE – planification globale, suivi, surveillance, gestion des risques, évaluation, élaboration de politiques, procédures, conseils techniques.
* Équipe des opérations de l’AC

**Approbation des projets*** Régions du PPCPE – Processus régionaux
* CEP du PPCPE – Comité des gestionnaires du développement économique régionaux et de l’AC – examine les projets proposés pour déterminer leur admissibilité au programme, le montant du financement et la sélection des projets pour approbation finale en fonction du processus du CCG (en cours d’examen)
* Voir « Section Responsabilités**:** Acceptation des projets/approbation du financement » pour les approbations finales du projet

**Gestion du financement*** PPCPE régional – Bureaux régionaux et IFA
* CEP du PPCPE – L’AC verse des fonds au bureau régional qui, lui, gère les accords de contribution avec les bénéficiaires

**Gestion de projet** * Le bénéficiaire gère le projet et fournit des rapports aux bureaux régionaux.

**Production de rapports sur l’état des actifs/le F et E*** S.O. – Le PPEPC ne fournit pas de financement pour le F et E ou le renouvellement des actifs. Il est attendu que les projets approuvés génèrent des revenus pour couvrir le F et E et le renouvellement des actifs.

**Production de rapports** * Rapport annuel sur les accords de contribution
* Évaluation de l’avancement du projet;
* Suivi après l’achèvement conformément aux conditions de l’entente de financement ou à la stratégie de mesure du rendement du programme;
* Évaluation de l’efficacité des contributions;
* Évaluation de la viabilité à long terme d’une possibilité d’affaires

**Évaluations*** DPPS-Évaluation
* Réalisée conformément au [plan d’évaluation quinquennal :](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1601896999938/1601897029080)
* Capacité de développement économique et état préparation de 2022-2023 (reporté à 2023-2024 par la DPPS)
 |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* | * IGDSPN : Certaines régions (p. ex., la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l’Ontario) entretiennent des relations très fonctionnelles avec leur DGIC régionale.
* Le recours au Bureau de gestion du changement et à un ingénieur régional fonctionne bien
* Du soutien est reçu de l’AC pour les déchets solides à la demande des régions
 |  |  | IGDSPN : * La structure organisationnelle fonctionne bien telle qu’elle est
* La communication entre l’AC et les régions fonctionne bien
 | * L’autonomie régionale assure l’efficacité du programme
* Solide communication entre l’AC et les régions
* Répartition des rôles entre les régions et l’AC pour la gestion des deux composantes du financement (PPCPE des régions et CEP du PPCPE)
* Permet différentes perspectives (régions et AC) pour éclairer la prise décision/la sélection des projets
 |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * Lorsque les projets d’immobilisations sont terminés, les Premières Nations sont propriétaires de leurs biens dans les réserves et responsables de leur fonctionnement et de leur entretien.
* IGDSPN : Les ETP limités disponibles tant dans les régions qu’à l’AC pour les déchets solides entravent l’exécution des projets d’infrastructure des déchets.
* IGDSPN : Les relations entre le STDE et la DGIC ne sont pas bonnes dans toutes les régions
* IGDSPN : Il manque de personnel dédié au sein de la DGIC pour les projets d’infrastructure liés aux déchets
* IGDSPN : La structure des processus ou le calendrier du PIE peut entraîner des retards dans le projet
* IGDSPN : Des rapports sont reçus de la part des communautés
* On signale des incohérences entre ce que l’AC et les régions déclarent respectivement pour le F et E des déchets solides
* Intégrité des données du SIGI
 | * Les projets du FIPN sont le plus souvent inférieurs à 15 millions de dollars, approuvés par le DGR, et gérés au sein des régions, ce qui empêche l’AC d’avoir une bonne visibilité des projets et de l’ensemble du programme.
* Il y a eu quelques difficultés à satisfaire aux exigences d’examen environnemental pour les infrastructures dans les régions. Des ateliers régionaux visant à améliorer l’examen environnemental des projets d’infrastructure dans les provinces de l’Atlantique et le Manitoba ont donné lieu à des progrès.
 | * En ce qui concerne le volet Programme d’aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) des établissements d’apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, les tables régionales prennent des décisions relatives aux programmes, mais celles-ci sont actuellement distinctes de l’infrastructure de soutien, ce qui pose problème. Cela signifie que l’expansion du programme pourrait être approuvée/financée sans l’infrastructure correspondante afin de répondre aux besoins de locaux supplémentaires exigés dans le cadre du programme. C’est la raison de la décision 41 du TCDP de 2021 sur les projets de grandes immobilisations. Les écarts dans les services étaient couverts par le principe de Jordan, mais sans les locaux nécessaires pour fournir le service en question, ce qui constituait un obstacle à l’obtention des services.
 | * Il n’y a pas de financement des services votés pour les projets propres au PSTDE et celui-ci prendra fin en 2027-2028
* Des ETP supplémentaires permettraient d’accélérer les projets du PSTDE dans diverses régions (c.-à-d. l’Atlantique, l’Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l’Ontario)
* Il est difficile de transférer des fonds au PIE à cause du manque d’établissement des priorités pour les infrastructures de gestion des déchets solides. L’ajout d’ETP au sein de la DGIC consacrés aux infrastructures de gestion des déchets solides au niveau régional serait bénéfique pour chaque région.
 | * Actuellement, aucun ETP n’est affecté au PPCPE
* Les besoins actuels dépassent largement les budgets existants
* La conception du PPCPE n’est pas fondée sur une approche prospective de planification des projections et des investissements pour toutes les communautés des Premières Nations et des Inuit. Le programme fournit une partie du budget du projet, et non pas son coût total, ce qui requiert des critères transparents dans l’établissement des priorités et la sélection du projet. Tout programme ou toute politique visant à fournir, de façon continue, un financement adéquat pour le développement ou l’infrastructure économique pour des communautés particulières des Premières Nations et des Inuit nécessitera une nouvelle méthode fondée sur les besoins pour établir une source de financement.
 |
| **Politiques**(généralités)*En fonction des pouvoirs et des responsabilités, les règles, normes, procédures ou mesures internes et externes qui sont mises en place pour atteindre les résultats escomptés.*  | **Gestion du programme*** [Manuel du PIE](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46345243) (2016)\*Remarque : obsolète, doit être mis à jour.
* [Cadre de contrôle du programme (CCP) (2022)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)

**Planification des investissements*** [PIIPN de 2022-2023 (ciblé)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=102931299)
* ICD 460674 Plan d’investissement dans l’infrastructure des Premières Nations – Rapport annuel ([Formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460674pri_1639426995450_eng.pdf) et [Instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460674pri_1639426995450_eng.pdf))

**Établissement des priorités/approbation de projet*** [Évaluation des projets d’immobilisations assujettis aux accords de contribution](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010652/1533652180430)
* [Paramètres opérationnels pour l’étude et l’évaluation des projets de gestion de la construction](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010616/1533650954222)
* [Cadre national de classement des priorités (CNCP)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/50892434)
* [Cadre de classement des priorités pour les écoles (CCPE)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46399076)
* [Cadres de classement des priorités pour l’eau et les eaux usées](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46399100)
* [Directive générale sur l’évaluation (2011)](https://intranet-rcaanc-cirnac/prev-prev/eng/1404325934896/1404483971134)
* [Outil d’évaluation des risques du projet (OERP)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46192616)\*\*Remarque : Fait actuellement l’objet d’une mise à jour.
* [Seuils de coûts standard pour les écoles et l’eau potable/les eaux usées (2020)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/61944280)

**Conception/exécution du projet****Tous :*** [Politique d’appel d’offres pour les projets d’immobilisations des Premières Nations dans les réserves financés par le gouvernement fédéral](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010608/1533651727486)
* [Cadre d’élaboration des politiques d’appel d’offres des Premières Nations](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010612/1533651230183)
* [Paramètres opérationnels pour l’étude et l’évaluation des projets de gestion de la construction (POEEPGC)](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010616/1533650954222)
* [Protocole pour les infrastructures financées par SAC (PIFS)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/95357782)
* [Guide du processus d’évaluation environnementale/du site](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1403215245662/1613076676889)/Formulaire de description du projet\*

\* Remarque : obsolète. * Politique et conseils sur l’établissement des coûts du cycle de vie
* Arpentage
* [Modèle d’entente de financement : Autre et fondé sur des projets 2022-2023](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1638990955980/1638990986628)
* [Politique de tolérance](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299) (voir le CCP, p. 26)

**Éducation*** [Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE)](https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/eng/1326828445933) (2021)\*\* En cours de mise à jour.
* [Politique concernant l’aménagement des terrains d’écoles dans les réserves](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010640/1533650627200) (1998)
* [Normes sur les niveaux de service et Gestion des résidences de professeurs sur réserve (politique des résidences des professeurs)](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010644/1533651868855)
* [Location d’installations scolaires utilisées par les écoles fédérales et les écoles de bandes](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010648/1533651455504)

**Eau*** [Normes sur les niveaux de services pour l’eau potable et l’eau usée](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1312228309105/1533729544122)
* [Lignes directrices sur la conception des ouvrages et systèmes d’alimentation en eau potable dans les communautés des Premières Nations](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100034922/1533666798632)
* Autres (voir PIFS)

**Production de rapports*** Instrument de collecte de données (ICD) 4548549 Rapport sur les activités et les dépenses ([formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_4548549fil_1639493196216_fra.pdf) et [instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_4548549ins_1639493244009_eng.pdf))
* ICD 41701 Rapport annuel sur les infrastructures communautaires et le logement ([formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_41701fil_1639423699084_eng.pdf) et [instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_41701ins_1639423728212_eng.pdf))
* ICD 460671 Rapport sur les projets d’immobilisations ([formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460671fil_1639425544483_eng.pdf) et [instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460671ins_1639425629191_eng.pdf))

**Résultats*** Politique sur les résultats
* Politique sur l’analyse comparative entre les sexes plus
* Programme de développement durable à l’horizon 2030
* Rapport sur les progrès réalisés relativement à la Stratégie fédérale de développement durable
* Rapport sur les initiatives horizontales

**F et E*** [Politique en matière de fonctionnement et d’entretien (2022)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=108165554) et [Guide de référence sur les coûts (2005)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=108164216)
* [Plan de gestion de l’entretien (PGE)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/63663383)
* [Évaluation de projets d’immobilisations assujettis aux accords de contributions](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010652/1533652180430)
* Rapport sur la condition des biens : [Formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460649pri_1639424840033_eng.pdf), [Instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_460649ins_1639424868943_eng.pdf), [Manuel (2004)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/15650306), mandat, instructions opérationnelles
* [Plan de gestion de l’entretien des systèmes d’approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1398350727577/1533667365874)
 | Le FIPN et le PIE utilisent le même cadre de contrôle des programmes et la même stratégie de gestion du rendement. Toutefois, les critères de programme du FIPN diffèrent de ceux du PIE.**Gestion du programme*** [Manuel du programme du FIPN](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1497275878022/1533645265362) (2022)
* [CCP](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299) du PIE

**Planification des investissements*** Similaire au PIE

**Établissement des priorités/acceptation des projets*** [Cadres de classement des priorités des biens sous-jacents du programme AIC](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/106154143)
* Autres politiques/outils similaires à ceux du PIE

**Conception/exécution du projet*** [Normes sur les niveaux de service – services de protection contre l’incendie](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010632/1534353148780) (2016)
* [Systèmes d’alimentation et distribution électrique (1998)](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010636/1533651567408)
* [Routes et ponts Normes de niveau de service](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010628/1533652010591)
* Autres politiques/outils similaires à ceux du PIE

**Rapports*** Similaire au PIE

**Résultats*** Similaire au PIE

**F et E*** Similaire au PIE
 | **Gestion du programme*** [Cadre de planification et de gestion des ententes de dépenses en immobilisations de la DGSPNI](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105645913)(2021)
* Manuel d’orientation de la DGSPNI sur le PES, qui comprend :
* Aperçu des phases des grands projets d’immobilisations (2022)
* Liste de contrôle du projet d’investissement du PES (2022)
* Modèles du PES
	+ Modèle d’analyse de rentabilité (2019)
	+ Modèle d’énoncé de projet (2018)
	+ Modèle d’attribution des locaux pour les services de santé (~2020)
* Guide de F et E (2011)
* Processus d’examen environnemental (2021) Informations de codage financier du PES Autorisation relative au soutien de l’infrastructure de la santé (2022)

**Planification des investissements** * Plan d’investissement pour les établissements de santé et les immobilisations 2020-2021
* Les plans opérationnels de gestion de la Direction générale servent de base à l’affectation des ressources supplémentaires pour les projets mineurs et le F et E
* Les communautés élaborent des plans de développement physique, des plans directeurs de services et des plans communautaires complets

[**Priorisation des projets**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/105648100)* Modèle d’évaluation fondée sur les besoins
* [Tableau de bord de l’établissement des priorités du PES](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105402569)
* [Matrice des priorités du PES pour 2022-2023](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/104365530)

**Établissement des priorités/acceptation des projets*** Modèle d’évaluation fondée sur les besoins
* Tableau de bord de l’établissement des priorités du PES
* Matrice des priorités du PES pour 2022-2023
* [Liste de contrôle du projet d’investissement du PES](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105649701)  (2022)
* Cadre de modernisation du programme d’immobilisations
* [Énoncé de projet](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105402560)
* [Modèles du PES :](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105396342) [Analyse de rentabilité](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105396342),  [Énoncé de projet](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105402560) , Attribution des locaux pour les services de santé

**Réalisation du projet*** [Protocole concernant les infrastructures de santé et les immobilisations](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105649700)  (Politique d’appel d’offres)
* [Attribution de locaux pour les services de santé du PES](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105396064)
* [Guide du PES pour le processus d’examen environnemental](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105400157)
* Soit : [Accord de contribution unifié visant le financement en matière de santé](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1583777733733/1583777749692) ou [Entente de financement commune du Canada](https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1479908932834/1620854262895) (à confirmer par la DGSPNI)

**Production de rapports\**** Les instruments de collecte de données (ICD) associés au PES comprennent :
* ICD HC-P018 Rapport annuel des immobilisations – fonctionnement et entretien ([formulaire et instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_HC-P018_prt_1638996328394_eng.pdf))
* HC-P019 Rapport annuel – Services de sécurité
* ICD HC-P021 Rapport provisoire en immobilisation pour la conception ou construction ([formulaire et instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_HC-P021_prt_1638998965461_eng.pdf))
* ICDHC-P138 Rapport trimestriel des dépenses en capital pour la conception, la construction ou les projets spéciaux ([formulaire et instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_HC-P137_prt_1639160815646_eng.pdf))
* Autres indicateurs de rendement et exigences en matière de rapports associés au financement réservé.

\*Remarque : Tous les ICD seront transformés en indicateurs de rendement (plutôt qu’en mesures redditionnelles), les travaux devant commencer en 2023.**F et E*** Guide de F et E dans le Manuel d’orientation de du PES de la DGSPNI
* Manuel et modèle de l’inspection régionale de l’état des bâtiments.
 | **Gestion du programme*** [Lignes directrices du PSTDE (2014)](https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100033426/1611275404022)\*Remarque : Fait actuellement l’objet d’une mise à jour.
* Cadre de contrôle de la gestion du PSTDE
* IGDSPN : [Cadre de contrôle du programme de l’Initiative de gestion des déchets solides des Premières Nations (IGDSPN)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/99726458) \*
* Manuel du programme de l’IGDSPN\*

\*Remarque : Projet de document, toujours en cours d’élaboration. **Planification des investissements*** Plan d’investissement

**Établissement des priorités/acceptation des projets*** [Critères dans les lignes directrices du programme](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033426/1611275404022)
* Évaluations générales
* Chaque région priorise les projets en fonction des besoins de sa région. Il n’y a pas de liste de priorités nationales.

**Conception/exécution du projet :** * PIFS
* Politique d’appel d’offres
* Modèle d’entente de financement de SAC
* Accords de services de type municipal,
* Manuel du programme de l’IGDSPN\* \*Remarque : ébauche du document, toujours en cours d’élaboration

**Production de rapports** * ICD 4548549 Rapport des activités et des dépenses du PIE
* ICD 472939 Programmes des terres et du développement économique – Rapport d’avancement du projet ([formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_472939fil_1639414863024_eng.pdf) et [instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_472939ins_1639414890951_eng.pdf))
* [Exigences de l’autorité de codage financier de l’IGDSPN](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/97928161)  (pour le SIGI et GCIC.MS).
* Rapport sommaire sur les activités du programme [(GCpedia)](https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/AANDC/Lands_and_Economic_Development_Sector/Economic_Opportunities/LEDSP)

**F et E*** Remarque : L’IGDSPN n’utilise pas le PSTDE pour le F et E; et le F et E de l’IGDSPN est différent de l’actif/formule du PIE.
* Cadre de gestion du contrôle du F et E de l’IGDSPN
* Manuel du F et E de l’IGDSPN
 | **Gestion du programme*** [Lignes directrices du PPCPE](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033417/1613659339457)

[Cadre de contrôle de gestion du PPCPE](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/58456211) \* Remarque : Fait actuellement l’objet d’une mise à jour. **Établissement des priorités/acceptation des projets*** Projets hiérarchisés selon les [Critères de classement](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/95734240) inclus dans le CCG (lien ci‑dessus)
* Les projets doivent être prêts à être mis en œuvre et avoir obtenu un régime foncier, avoir terminé toute évaluation environnementale, avoir obtenu des engagements de financement d’autres sources ou avoir négocié une entente de partenariat.
* [Modèle de feuille de pointage CEP-PPCPE](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/overview/89289865?func=ll&objaction=overview&objid=89289865)
* [Liste de contrôle des propositions d’admission CEP-PPCPE](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=106059514)
* [Modèle REAP-PPCPE](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=107512681)
* [Lignes directrices du programme](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033417/1613659339457)

**Conception/exécution du projet*** Modèle d’entente de financement de SAC
* Lignes directrices du programme – Annexe A du Cadre de contrôle de gestion

**Production de rapports*** ICD 472939 Programmes des terres et du développement économique – Rapport d’avancement du projet ([formulaire](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_472939fil_1639414863024_eng.pdf) et [instructions](https://www.sac-isc.gc.ca/ForcePDFDownload?url=https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-TRNSPRCY/STAGING/texte-text/dci_2022_2023_472939ins_1639414890951_eng.pdf))
* ICD 4548549 Rapport des activités et des dépenses

 **F et E*** S.O. Les coûts permanents de l’infrastructure économique sont censés être autosuffisants grâce à la génération de revenus
 |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* |  | * Utilise toutes les politiques du PIE.
 |  | * Les projets de l’IGDSPN/du PSTDE utilisent des politiques d’appel d’offres de SAC.
* Les exigences actuelles en matière d’ICD sont utiles dans les régions. Souvent, les exigences du PTSDE remplacent celles du PIE afin de fournir plus d’information aux régions.
 |  |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * Les dépassements de coûts étant un problème permanent, l’OERT et autres outils sont actuellement mis à jour pour mieux soutenir l’évaluation et la gestion des risques afin d’éviter ce problème.
* IGDSPN : Les initiatives relatives aux déchets solides sont souvent considérées comme les moins prioritaires dans les cadres de priorisation.
* IGDSPN : Actuellement, aucune politique sur les normes nationales en matière de déchets n’est en cours d’élaboration.
* IGDSPN : Souvent, les exigences du PTSDE en matière d’ICD remplacent celles du PIE afin de fournir plus d’information aux régions.
* Les exigences actuelles en matière d’ICD manquent d’informations que les régions jugent utiles.
 | * Bien qu’il existe des cadres pour l’établissement des priorités pour les sous-actifs du programme AIC, la priorisation des projets n’est pas uniforme dans les régions, principalement à cause de la disponibilité limitée des fonds.
* Les politiques actuelles sont obsolètes et ne reflètent pas la réalité actuelle du programme AIC et du programme des activités
* Il existe des écarts dans les politiques; manque de normes de niveau de service et d’orientation pour des sous-actifs précis du FIPN – celles-ci sont en cours d’élaboration
* L’élaboration de politiques propres aux actifs du FIPN a été difficile étant donné l’absence de normes pour les sous-actifs à l’intention des provinces ou des autres ministères, et que, contrairement à d’autres catégories d’actifs du PIE, le PAS ne dispose pas de plusieurs ETP par catégorie d’actifs à consacrer à l’élaboration de politiques et de documents d’orientation. La seule catégorie d’actifs du programme AIC qui bénéficie d’une équipe coordonnant la politique est celle de la protection contre l’incendie, qui se trouve à la DGIC et non pas à la DGMOPIR. Au PAS, chaque catégorie d’actifs du programme AIC a une seule personne responsable qui peut diriger une ou plusieurs catégories d’actifs du programme AIC.
 | * Il est difficile de naviguer dans l’espace politique multipartite des programmes comprenant les programmes de santé communautaires financés par le gouvernement fédéral, les programmes et services financés par les provinces et les fournisseurs de services, ainsi que les programmes et services fournis par l’entremise du programme des Services de santé non assurés du gouvernement fédéral (?)
 | * IGDSPN : Actuellement, il n’y a aucune politique sur les normes nationales en matière de déchets, mais elle est en cours d’élaboration.
 | * Le CCG fait l’objet d’un examen, et un CCG révisé est prévu d’ici la fin du présent exercice.
 |
| **Processus**(généralités)*En fonction du personnel et de la structure et des politiques organisationnelles, quelles sont les principales étapes ou séquences d’étapes à suivre pour fournir du financement et des services en matière d’infrastructure aux Premières Nations dans le cadre de chaque programme?**(Décider s’il est nécessaire de discuter davantage de la façon d’harmoniser l’enchaînement des activités )* | [**Étape de planification**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)* [Processus de planification des investissements](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=108166457) (Plan d’investissement dans les infrastructures des Premières Nations [PIIPN])[[6]](#footnote-6)
* Processus de l’établissement/du classement des priorités
* Attribution du financement aux régions

[**Stade de l’étude de faisabilité**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)* Études de faisabilité
* [Processus d’évaluation environnementale](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inacdav/nodes/45972414/1612816537881_____________)
* Processus d’élaboration et d’approbation des projets, acceptation des demandes et des intrants connexes
* Processus d’établissement des ententes de financement

[**Phase de conception**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)* [Processus d’appel d’offres](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010608/1533651727486)
* Contrats/Achats
* Demandes de changements de projets

[**Phase de construction**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)* Processus d’approbation/versement des paiements
* Processus de préparation des rapports d’avancement
* Demandes de changements de projets

[**Clôture/F et E**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=100307299)* Processus de clôture du projet
* Processus de transition vers le F et E
* Inspections des rapports annuels sur l’état des biens

**Processus budgétaire annuel** | * Similaire au PIE.
 | **Processus de planification des investissements*** Processuspour l’élaboration du plan d’investissement pour les établissements de santé et les immobilisations

[**Phase de détermination du projet**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105648100)* Planification préalable aux immobilisations – interne
	+ Profil des besoins
	+ Classement des priorités pour les investissements préalables aux immobilisations
* [Planification préalable aux immobilisations – externe](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105400157)
	+ Correspondance avec les Premières Nations
	+ Charte de projet
	+ Entente de financement
	+ Documents de planification préalable aux immobilisations, c.‑à‑d. évaluation des besoins en matière de santé, programme fonctionnel, plan fonctionnel, analyse de rentabilité, étude de faisabilité technique, enquête géotechnique, étude de site
	+ [Processus d’évaluation environnementale](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=105400157)
	+ Résolution du conseil de bande
	+ Classement des priorités pour la phase de conception de l’investissement

**Phase de conception** * Processus d’approbation/émission des paiements
* Exigences d’exécution
* Énoncé de projet à jour
* Documents de conception et d’appel d’offres
* Équipe de gestion de projet

**Étape de la construction*** Marchés de construction
* Suivi et communication continus sur l’avancement de la construction
* Mises à jour financières semestrielles
* Certificat d’achèvement substantiel
* Plan pour les défaillances en suspens
* Paiement final

**Phase d’évaluation postérieure à l’investissement*** Processus de lancement
* Qualité du processus du rapport d’évaluation de l’impact
* Le SRCBA et le SRCB sont également utilisés par l’infrastructure financée par la DGSPNI et suivent le processus et la politique des OR.

**Processus budgétaire annuel** | **Processus de planification des investissements*** Les projets de gestion des déchets financés dans le cadre du PIE ou du PSTDE sont soumis au même processus de planification des investissements.
* Les Premières Nations déterminent avec les bureaux régionaux leurs priorités en matière d’infrastructure et de programmes de gestion des déchets au moyen de propositions de projets précis, de la participation régionale ou du Plan d’investissement dans l’infrastructure des Premières Nations (PIIPN)
* Chaque région élabore un plan d’investissement en fonction des demandes des Premières Nations et du besoin de projets à l’échelle nationale en fonction de l’affectation théorique.
* Tous les projets sont examinés par l’AC pour s’assurer que les projets à risque élevé sont classés par ordre de priorité et s’alignent sur les catégories de projets (c.-à-d. renforcement des capacités, réacheminement des déchets, construction et mise à niveau des actifs, etc.)
* Les plans d’investissement régionaux sont approuvés par le DGR
* Tous les projets sont examinés par le DG

**Identification/approbation du projet*** IGDSPN : Certaines régions ont une période d’appel et acceptent des propositions officielles selon des modèles régionaux, tandis que d’autres acceptent des courriels accompagnés des rapports de conseillers pour faciliter les projets.
* Les propositions de projet approuvées sont ajoutées au plan d’investissement annuel (janvier) et reçoivent l’approbation finale du DG de l’AC

**Mise en œuvre du projet*** Une fois que les projets ont reçu l’approbation de la haute direction, les formulaires de rapport d’avancement du projet (RAP) sont remplis par région et recommandés au directeur régional de l’environnement pour signature
* Les bureaux régionaux ont mis en place des ententes de financement, les ont saisies dans le SGISC/SAP et les fonds ont été versés aux Premières Nations.
* Une fois les projets terminés, les rapports financiers sont reçus en fonction de l’ICD.

**Processus de délivrance de permis*** Une seule région (Saskatchewan) facilite actuellement la délivrance de permis. Les installations de gestion des déchets solides sont soumises à un processus de délivrance de permis, géré par la région un an après la construction.
* La région effectue des inspections annuelles des installations afin de tenir les permis à jour.

**Processus budgétaire annuel*** Il s’agit d’un programme de financement temporaire qui reçoit un montant fixe chaque année (c.-à-d. 15 M$) jusqu’à son achèvement en 2027-2028
* Les affectations théoriques régionales dépendent des populations des Premières Nations
* Les régions sont responsables de la mise en œuvre des projets ciblés par le PSTDE
 | **Phase préliminaire** * La composante régionale du PPCPE finance les coûts de la phase préliminaire.
* Cela comprend : études de faisabilité, services-conseils aux entreprises, services juridiques et comptables, licences, permis, règlements et approbations des enregistrements, études environnementales, conception technique/architecturale, estimations des coûts du projet, régime foncier.

**Établissement des priorités/**[**processus d’approbation**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=95734240) * Deux appels de propositions par an.
* Les régions examinent les propositions pour déterminer l’admissibilité au financement
* Processus national de classement et de recommandation

**Mise en œuvre du projet*** Une fois que les projets ont reçu l’approbation de la haute direction, les régions remplissent les formulaires de rapport d’avancement du projet (RAP) et les recommandent au directeur régional de l’environnement pour signature.
* Les bureaux régionaux mettent en place des ententes de financement, les inscrivent dans le SGISC/SAP et le financement est envoyé aux Premières Nations.
* Une fois les projets terminés, les rapports financiers sont reçus en fonction de l’ICD

**Clôture/F et E*** S.O.

**Processus budgétaire annuel** |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * IGDSPN : La communication continue entre les équipes Environnement et Infrastructure permet de réaliser des résultats rapides et favorables
 | * La communication continue entre les équipes Environnement et Infrastructure à l’AC et dans les régions permet d’obtenir des résultats rapides et favorables à la réalisation du projet
 |  | * IGDSPN : Les processus actuels fonctionnent bien, p. ex., le processus d’affectation et de planification des investissements entre l’AC et les régions
 | * Le processus actuel fonctionne bien entre les régions et l’AC, les mises à jour du CCG visent à accélérer les approbations de projets
 |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * IGDSPN : Problèmes de communication au sein de la région entre les équipes Environnement et Infrastructure
* IGDSPN : Les approbations de projets prennent plus de temps si les projets de déchets ne sont pas prioritaires au sein de la DGIC, ce qui a une incidence sur tous les projets d’immobilisations mineurs et majeurs
 | * En cours d’élaboration; toutefois, il n’existe actuellement aucun document d’orientation sur la faisabilité pour les sous-actifs du programme AIC.
 | * Grands projets à frais partagés avec les ministères provinciaux de la Santé
 | * Aucun défi déterminé
 | * Aucun défi déterminé
 |
| **Systèmes de GI-TI***Quels sont les principaux systèmes de GI-TI qui hébergent les données et l’information utilisées pour administrer chaque programme et appuyer la reddition de comptes en matière de programmes?* | * GCDocs – Répertoire général
* Système intégré de gestion des immobilisations (SIGI) – également utilisé par l’IGDSPN
* Système de rapports sur la condition des biens amélioré (SRCBA) – Module SIGI
* Répertoire des biens immobiliers (RBI)
* Système de gestion de l’information des subventions et contributions (SGISC) – module SIGI
* Applications et produits du système (SAP) – utilisés par les régions pour engager des fonds, mais aussi par l’AC pour vérifier Freebalance
* Actifs liés aux déchets – L’équipe du SIGI travaille actuellement avec les équipes des déchets solides pour saisir tous les actifs liés aux déchets solides dans le SIGI (pour mars ou avril 2023) et travaille avec la DGIC pour ajouter des composants d’actifs dans le formulaire du SRCBA (pour avril 2023)
* Données d’entreprise et services d’analyse
 | * Similaire au PIE.
 | * Application Synergy in Action (SIA) de SAC (2018) – Remplacer le SGIBI pour soutenir la méthodologie régionale pour l’affectation des capitaux, la planification des immobilisations, les flux de travail de budgétisation, qui devrait servir de répertoire aux données du PES à l’avenir
* SGISC – Système de paiements de transfert pour consigner, suivre et gérer les ententes de financement des services des paiements de transfert
* SAP – Suit les dépenses ministérielles
* La DGSPNI travaille actuellement à un projet de collaboration en matière de données visant à intégrer les données disponibles sur les programmes et les services de santé aux données sur l’infrastructure de la santé. Il s’agit d’augmenter les solutions et les ensembles de données déjà disponibles dans les systèmes internes au lieu d’intégrer ou de développer une approche distincte en matière de base de données informatique qui ne permettrait pas le même niveau d’interopérabilité et de compilation de données basée sur les relations.
 | Similaire au PIE.  | Le PPCPE utilise-t-il les systèmes suivants? * GCDOCS
* SGISC
* SAP
* Système d’appui aux décisions opérationnelles
 |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* | * L’IGDSPN a adopté/intégré les systèmes du PIE, ce qui améliore la cohérence et réduit le temps et les efforts consacrés à la production de rapports.
* IGDSPN : Le suivi interne au niveau régional fonctionne bien avec une diligence raisonnable appropriée
 |  | * Le travail visant à accroître l’autodétermination, le transfert des services aux Autochtones à SAC nécessitera inévitablement des efforts communs de collaboration en matière de données, comme le projet de la DGSPNI, afin de relier et de maintenir facilement des données fondées sur les relations pour tous les utilisateurs, qu’ils soient internes ou externes.
 | * IGDSPN : Le suivi interne au niveau régional fonctionne bien si on fait preuve de la diligence raisonnable appropriée
* L’AC peut utiliser les données déjà disponibles dans les régions pour répondre aux demandes liées aux indicateurs et aux résultats.
 |  |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * Communication/liens entre les systèmes :

Aucune communication entre le SGISC et le SIGI pour les données financières (en particulier les dépenses réelles). L’information doit être recoupée manuellement – Le module de suivi de projet du SIGI ne communique pas avec le SGISC* Accès aux systèmes : Certaines régions n’ont accès qu’à SAP et non au SGISC (IGDSPN)
* Chevauchement d’informations entre SAP et le SGISC
* Le SIGI n’est pas convivial, ne permet pas l’intégration entre les programmes (c.-à-d. que les différences entre les programmes doivent être saisies manuellement – p. ex., tous les actifs de déchets ne sont pas inclus dans le module Actifs, de sorte qu’ils ne sont pas comptabilisés dans le module F et E; les actifs, les services et les opérateurs de déchets sont financés à 100 % dans le cadre de l’initiative et ne suivent pas les formules des opérations régionales actuelles)
* Le SIGI est le répertoire officiel, mais son utilisation comme système de GI unique n’est pas imposée par les OR aux régions. Trop de cahiers d’information sur les projets et de feuilles de calcul secondaires utilisés dans l’ensemble des OR, ce qui crée des difficultés en matière de GI/rapports.
* Ce sont tous des systèmes internes de SAC, car les Premières Nations n’y ont pas accès.
 | * Les données du SIGI relativement aux projets du programme AIC ne sont pas saisies ou utilisées de façon uniforme aux mêmes fins dans l’ensemble des régions.
* Mêmes problèmes que les autres programmes avec le SIGI et le SGISC
 | * Difficulté à trouver/accéder aux documents clés.
* La DGSPNI n’utilise pas le SIGI, ce qui crée des difficultés pour les OR en ce qui a trait à la production de rapports consolidés.
* Les données se présentent sous de nombreuses formes dans l’ensemble de la DGSPNI.
* Les anciens systèmes d’AANC ne permettent pas facilement la compilation des données sur les programmes de santé avec les données sur l’infrastructure.
* Le transfert tripartite de la C.-B. à la Régie de la santé des Premières Nations de la C.-B. en 2013 a démontré que les bases de données et les logiciels de TI existants et autonomes mis au point pour un seul programme ne sont pas viables. La voie à suivre doit inclure des solutions de données ouvertes conformes aux normes du secteur qui peuvent être facilement transférées aux communautés et aux organisations autochtones, le cas échéant. Actuellement, cela inclut principalement des solutions et des formats de données compatibles Microsoft, qui constituent la base de la plupart des opérations commerciales dans tous les secteurs.
 | * IGDSPN : Le module de suivi des projets du SIGI ne communique pas du tout avec le SGISC; cette étape doit être effectuée manuellement par les agents de programme
* IGDSPN : Les agents régionaux soumettent l’information sur les projets dans le SIGI; celle-ci est ensuite utilisée pour les rapports trimestriels, mais l’information financière contenue dans ce module est généralement prévue ou estimée. L’AC doit faire un renvoi aux données financières réelles soumises dans le SGISC pour les ententes de financement et les jumeler au projet correspondant dans le module de suivi des projets du SGIC.
 | * Le partage des responsabilités entre les régions et l’AC en ce qui concerne le processus de demande et de sélection se traduit par une répartition de différents types de données administratives entre les régions et l’AC. Des travaux sont en cours pour élaborer des pratiques exemplaires pour les régions et l’AC afin d’améliorer la capacité d’effectuer des analyses quantitatives sans créer de fardeau administratif indu aux régions en matière de collecte, de nettoyage et de transmission des données.
 |
| **Expérience des Premières Nations\****Quels commentaires les programmes ont-ils reçus des Premières Nations sur leur fonctionnement, notamment comment ils leur permettent de répondre à leurs besoins en matière d’infrastructure?*\*Remarque : Cette section sera mise à jour à la suite de la mobilisation des Premières Nations pour attribuer les commentaires directs que ces dernières ont formulés  | * Les communautés des Premières Nations sont propriétaires de l’infrastructure une fois qu’elle a été construite.
 | * Similaire au PIE.
 | * Les communautés des Premières Nations sont propriétaires de l’infrastructure une fois qu’elles l’ont construite et entretenue.
* L’infrastructure de santé appuie la prestation de programmes et de services de santé aux communautés des Premières Nations.
 | * Les communautés des Premières Nations sont propriétaires de l’infrastructure ou de l’actif une fois qu’ils ont été construits.
 | * Les communautés des Premières Nations sont propriétaires de l’infrastructure une fois qu’elle a été construite.
* Les projets d’infrastructure sont généralement proposés par les communautés ayant une plus grande capacité; les petites communautés et les communautés éloignées sont confrontées à des défis plus importants lors de l’élaboration de projets d’infrastructure
 |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* |  |  |  | * [Les défis liés à l’inefficacité du F et E sont résolus grâce au financement de l’éducation et de la formation pour les communautés.](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=107847046)
 | * Le rendement des investissements est de 3:1 pour chaque projet CEP-PPCPE
 |
| Défis actuels *Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* | * Le manque de cohérence du financement du fonctionnement et de l’entretien entraîne une érosion précoce des infrastructures et une perte de l’investissement.
* Malgré les progrès accomplis dans la levée des avis à long terme concernant la qualité de l’eau potable, des investissements continus sont nécessaires pour atteindre cet objectif. [(Évaluation de 2021)](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1626263417608/1626263462807)
* **PUPA** : Dans le cadre de la présentation au CT des SRA, le SCT a indiqué que les PUPA ne devraient pas être utilisés pour les immobilisations hors réserve et que SAC devraient envisager des modifications du PIE. Conformément aux commentaires du SCT, les autorisations du PIE ont été modifiées dans le contexte des sites de SAC seulement.
 | * Possibilités d’intégrer des mesures d’efficacité énergétique aux nouvelles constructions/rénovations pour compenser les coûts, augmenter la sécurité énergétique.
* Difficultés à créer des infrastructures résilientes au climat, notamment les incendies de forêt, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes.
* Modification des PUPA pour y inclure le logement – pas approuvée encore.
* Coordination avec d’autres ministères : dans de nombreux cas, d’autres ministères (p. ex., Infrastructure Canada, ISDE, RCAANC) fournissent également du financement pour les mêmes catégories d’actifs et peuvent avoir des fonds dédiés aux demandeurs de projets autochtones. Pour ce faire, il faut coordonner l’information entre l’AC/les bureaux régionaux de SAC et les autres ministères. Il alourdit également le fardeau du financement du F et E de SAC lorsque d’autres ministères financent les coûts d’immobilisation, mais pas le soutien au F et E. Il est difficile pour les communautés des Premières Nations de s’y retrouver.
 | * Bâtir une dynamique entre le propriétaire du bâtiment et l’occupant/exploitant (p. ex., les centres de traitement de la toxicomanie fonctionnent comme des entités sans but lucratif)
* Bâtir une dynamique entre le propriétaire du bâtiment et l’administrateur du projet
 | * Les Premières Nations n’auront pas accès au financement en vertu de cette autorisation après l’achèvement du programme en 2027-2028.
* Des investissements continus sont nécessaires pour que toutes les Premières Nations puissent disposer d’une gestion adéquate des déchets solides.
 | * Manque d’histoires de réussite de la part des communautés pour les projets financés par le PPCPE.
* Le PPCPE continue d’être très accessible dans toutes les régions et les besoins actuels dépassent largement les budgets existants
* Il est possible d’en faire davantage pour fournir des mesures de soutien au renforcement des capacités afin d’accroître la probabilité que les communautés des Premières Nations et des Inuit réussissent à naviguer dans le processus de sélection fondé sur les risques pour le financement de projets.
* Actuellement, le PPCPE ne finance pas de projets de connectivité
 |
| **Interactions des programmes***Comment le programme chevauche-t-il d’autres programmes ou initiatives en cours/comment les volets de l’infrastructure sont-ils liés aux autres services et programmes offerts?*  | Les OR ont collaboré avec la DGSPNI à l’Initiative d’harmonisation de l’infrastructure (IHI). Au cours de ce projet, nous avons effectué de nombreuses recherches et analyses sur les politiques et les lignes directrices. Les résultats de l’IHI éclaireront les travaux d’infrastructure.**Ententes de transfert de services :** travaux en cours en vue de transférer la prestation des services aux Premières Nations, p. ex., Atlantic First Nations Water Authority. Incidence possible en raison de la création de l’autorité unique ou ce travail devra être orienté de manière à soutenir le transfert éventuel des services. **Études sur l’aménagement du territoire et sur la planification des immobilisations :** Un lien étroit entre l’aménagement du territoire et l’infrastructure pourrait soulever des difficultés ultérieurement si ce n’est pas géré dans le cadre de l’infrastructure. **La Division de la santé environnementale et publique (DSPE)** effectue des inspections des biens financés par le PIE et des examens techniques de la Santé publique. Coordination nécessaire pour ajuster et mettre à jour les politiques et les processus à cet effet. **Changement climatique/infrastructure résiliente****Les pensionnats (SRI)** ontutilisélesmodalitésduPIEen rapport avec les écoles. Coordination nécessaire dans le cadre de la création de l’autorité unique. **Les Programmes urbains pour les peuples autochtones (PUPA)** appuientégalement l’infrastructure des communautés autochtones urbaines hors réserve qui augmentent la capacité physique et améliorent la sécurité, la sûreté et l’accessibilité des installations des organismes de prestation de services autochtones urbains et ruraux afin d’offrir de nouveaux programmes ou de répondre à la demande accrue pour les programmes existants (p. ex., dépendances, handicaps, services aux aînés, services de navigateur, formation, mentorat pour les jeunes.) **Autorité relative aux soins de santé primaires (SSP)** Le programme fournit également du financement à l’infrastructure pour le développement sain des enfants, les garderies et l’apprentissage de la petite enfance, les services sociaux, les services maternels, à frais partagés dans le cadre du PIE et du PES. Il faudra peut-être examiner ce financement dans le cadre de la création de l’autorité unique et peut-être, adapter les politiques et les processus. Le principe de Jordan tire également parti des modalités de ce programme. [**Le Programme d’aide à la gestion des urgences (PAGU)**](https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1386012167936/1615723040222) fournit également du financement à l’infrastructure dans les situations d’urgence. **Obligations du TCDP**[**Principe de Jordan :**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=107876188)Bien que disposant de sa propre source de financement, il tire parti des modalités du PIE pour les demandes d’infrastructure. La coordination est nécessaire dans le cadre de la création de l’autorité unique afin d’éviter les effets négatifs sur le principe de Jordan, mais aussi pour éviter le double financement, démontrer la conformité aux ordonnances du TCDP. [**Le programme des Services à l’enfance et à la famille des Premières Nations (PSEFPN)**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1654889232581/1654889302519) prévoit aussi un financement de l’infrastructure qui appuie la prestation de services de prévention et de protection pour les enfants et les familles. [**Le programme de Bien-être communautaire et des initiatives en matière de compétence à l’intention des enfants et des familles (BCIC)**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1635435393871/1635435617423) fournit également du financement à l’infrastructure à l’appui de la prestation des services à l’enfance et à la famille. [**Subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF)**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46205087)Les fonds proviennent des niveaux de référence existants, et il faudra peut-être adapter l’administration des fonds par suite de la création de l’autorité unique.[**Ententes régionales en matière d’éducation (ERE)**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1654194365701/1654194420760)Portent sur la conception et la prestation des services en matière d’éducation. Coordination nécessaire pour s’assurer que l’infrastructure scolaire soutient ces ententes.[**Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA)**](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html)**Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)****Programmes d’infrastructure des autres ministères**Programmes de la SCHL : financement pour la rénovation dans les réserves et hors réserve, Programme pour la prévention de la violence familiale, Programme d’amélioration des maisons d’hébergement.RCAANC : Logements pour les Inuit, financement de l’espace culturel.  | Similaire au PIE, avec des interactions supplémentaires portant sur ce qui suit : **Études sur l’aménagement du territoire et les immobilisations -**Un lien étroit entre l’aménagement du territoire et les infrastructures, s’il n’est pas géré dans le cadre des infrastructures, pourrait être confronté à des défis plus tard. **Changement climatique : Infrastructures résilientes (adaptation) et bâtiments écologiques/réduction des GES (atténuation)****Les Programmes urbains pour les peuples autochtones (PUPA)** financent des espaces sûrs et accessibles en vue de fournir des services adaptés à la culture aux peuples autochtones urbains, similaires au sous-ensemble d’installations culturelles et récréatives du programme AIC. [**Subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF) :**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46205087)Les fonds proviennent des niveaux de référence existants, et il faudra peut-être adapter l’administration des fonds par suite de la création de l’autorité unique.**Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)****Gestion des urgences :** l’atténuation, qui comprend l’atténuation structurelle, est l’un des quatre piliers**Programmes de financement des infrastructures[[7]](#footnote-7) :** RNCan et le programme de RCAANC (Carrefour d’énergie propre) pour assurer la transition vers l’abandon du diesel par les communautés autochtones d’ici 2030. Programme FLBU de l’ISDE pour la connectivitéProgramme de connectivité du CRTCProgramme pour les communautés rurales et éloignées (connectivité, routes, bâtiments communautaires) d’Infrastructure CanadaFonds pour une économie à faibles émissions de carbone d’ECCC Fonds du Canada pour les bâtiments communautaires (anciennement FTE) d’Infrastructure Canada Exécution du PCII d’Infrastructure Canada (au moyen d’ententes bilatérales avec les provinces)Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations de RCAANCProgrammes d’efficacité énergétique de RNCan Stratégie des bâtiments écologiques de RNCan Stratégie nationale d’adaptation d’ECCC (et mise en œuvre sous l’égide d’Infrastructure Canada en tant que responsable de l’approche relative à l’infrastructure résiliente). Programme du FAAC d’Infrastructure Canada pour la résilience et l’adaptation au changement climatiqueProgramme de développement de communautés vertes et inclusives d’Infrastructure Canada pour les infrastructures communautaires, comme les arénas et les centres culturels et récréatifs **Programmes/mandats provinciaux :**Électrification/ énergieRoutes et ponts hors réservesAdaptation au climat (barrages et digues hors réserve)Exécution du PIIC par l’entremise des ententes bilatérales d’Infrastructure Canada et du partage des coûts de SAC pour les bénéficiaires des Premières Nations.  | Les OR ont collaboré avec la DGSPNI à l’Initiative d’harmonisation de l’infrastructure (IHI). Au cours de ce projet, nous avons effectué de nombreuses recherches et analyses sur les politiques et les lignes directrices. Les résultats de l’IHI éclaireront les travaux d’infrastructure. **Ententes de transfert de services :** travaux en cours en vue de transférer la prestation des services de santé aux Premières Nations, p. ex., la Régie sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Ce travail est susceptible d’être touché par la création de l’autorité unique ou il devra être orienté de manière à soutenir le transfert éventuel des services.**Études sur l’aménagement du territoire et les immobilisations**Un lien étroit entre l’aménagement du territoire et l’infrastructure pourrait soulever des difficultés ultérieurement si ce n’est pas géré dans le cadre de l’infrastructure.**Services de santé**L’infrastructure de santé appuie la prestation des services de santé. À l’heure actuelle, cette infrastructure s’appuie sur la prestation actuelle des services de santé des programmes de la DGSPNI dont l’infrastructure nécessite des locaux. Une coordination est nécessaire pour veiller à ce que l’infrastructure continue de répondre aux besoins en matière de services. (p. ex., soins primaires).Soutien provincial pour la prestation des services de santé (p. ex., médecins)**Changement climatique/infrastructures résilientes****Obligations du TCDP**[**Principe de Jordan :**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=107876188)Bien qu’il ait de sa propre source de financement, il tire parti des modalités du PES pour les demandes d’infrastructure. La coordination est nécessaire dans le cadre de la création de l’autorité unique afin d’éviter les effets négatifs sur le principe de Jordan, mais aussi pour éviter le double financement, démontrer la conformité aux ordonnances du TCDP.[**Le programme des Services à l’enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN)**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1654889232581/1654889302519) prévoit aussi un financement de l’infrastructure qui appuie la prestation de services de prévention et de protection pour les enfants et les familles. [**Le programme Bien-être communautaire et des initiatives en matière de compétence à l’intention des enfants et des familles (BCIC)**](https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1635435393871/1635435617423)fournit également du financement pour l’infrastructure à l’appui de la prestation des services à l’enfance et à la famille.[**Subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF)**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46205087)Les fonds proviennent des niveaux de référence existants, et il faudra peut-être adapter l’administration des fonds par suite de la création de l’autorité unique.**Comités régionaux de la santé**Pour les établissements de santé/la prestation de services. Coordination nécessaire pour s’assurer que l’infrastructure de la santé appuie ces ententes (p. ex., le Health Co-management Board) en Alberta.**Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)****Eau et eaux usées****eHealth, large bande, technologie** | **Exigences juridiques et réglementaires**Le *Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes* et la *Loi sur l’évaluation d’impact* doivent également être respectés dans l’exécution des projets d’infrastructure. **Programmes des sites contaminés dans les réserves (PSCR)** L’Initiative de gestion des déchets solides des Premières Nations (IGDSPN) tire partie des [modalités du PPCPE pour les fonds destinés aux évaluations environnementales de sites (EES)](https://www.sac.gc.ca/fra/1386010106915/1615723093657), qui ne relèvent pas de l’autorité unique. Coordination/modifications nécessaires pour éviter les problèmes/doublons. **Études sur l’aménagement du territoire et les immobilisations**Un lien étroit entre l’aménagement du territoire et l’infrastructure pourrait soulever des difficultés ultérieurement si ce n’est pas géré dans le cadre de l’infrastructure. **Changement climatique/infrastructures résilientes****Pensionnats** **[Subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF)](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46205087)**  Les fonds proviennent des niveaux de référence existants, et il faudra peut-être adapter l’administration des fonds par suite de la création de l’autorité unique.**Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)** | **Études sur l’aménagement du territoire et les immobilisations**Un lien étroit entre l’aménagement du territoire et l’infrastructure pourrait soulever des difficultés ultérieurement si ce n’est pas géré dans le cadre de l’infrastructure. **Changement climatique/infrastructures résilientes****Approvisionnement/appels d’offres :** Le STDE met à l’essai un « carrefour d’infrastructure pour les entreprises autochtones » en ligne pour le logement des Premières Nations qui pourrait aider les entrepreneurs autochtones à tirer parti des possibilités d’approvisionnement en investissements dans les infrastructures.[**Subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF)**](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/Overview/46205087)Les fonds proviennent des niveaux de référence existants, et il faudra peut-être adapter l’administration des fonds par suite de la création de l’autorité unique.**Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)**  |
| Ce qui fonctionne bien*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques bénéfiques de chaque programme (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)?* |  | * Établissement de relations solides avec les partenaires clés des autres ministères sur les sous-actifs du programme AIC
* Établissement de relations solides avec des partenaires clés dans les autres ministères sur l’adaptation des infrastructures (résilience) et l’atténuation des infrastructures (écologisation/réductions des GES)
 |  |  |  |
| Défis actuels*Du point de vue des employés de l’administration centrale et des régions, quelles sont les caractéristiques de chaque programme qui présentent des difficultés ou des possibilités d’amélioration (pour mettre en contexte l’information sur ces caractéristiques)* |  | * D’importantes difficultés à s’assurer que les programmes des autres ministères ne contrecarrent pas les investissements en infrastructure de SAC;
* Aucune ressource de F et E fournie par les programmes des autres ministères
* Les projets mis en œuvre par les autres ministères limitent les fonds du F et E disponibles pour plus d’actifs dans une communauté;
* Compte tenu des efforts considérables requis, la coordination des modalités des ententes de financement et l’exécution des différentes exigences en matière de rapports des programmes des autres ministères ont une incidence négative sur la capacité de nombreuses communautés des Premières Nations d’accéder au financement et d’exécuter des projets.
 |  |  |  |
| **Personnes-ressources du programme\****Personnes avec qui communiquer pour obtenir plus d’informations sur le programme.* *\*Si vous souhaitez participer à des discussions précises, veuillez inclure vos coordonnées à la liste des personnes-ressources dans* [*GCDocs*#*108205782*](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll?func=ll&objaction=overview&objid=108205782) | **Sean Somers, Clava Abou-Takka, Guillaume Danis+ Bureaux régionaux des OR** | **Robert Bellizzi, Julie Paquette, Christine Twerdoclib + Bureaux régionaux des OR** | **Stephane Romain, Paul Leonard+ Bureaux régionaux de la DGSPNI** | **Lori McAdam, Patrick Haggerty, Kaitlin Heron+ Bureaux régionaux des OR** | **Lyndon Simmons, Dustin Remillard, Cheryl Sutherland+ Bureaux régionaux des OR** |

**Observations initiales servant de base à la discussion**

* **Principales similitudes**
	+ Le PIE, le FIPN, le PES et le PSTDE semblent tous avoir les mêmes étapes générales de processus pour fournir des fonds d’infrastructure ciblés, p. ex., la planification des investissements, l’approbation des projets.
	+ Le FIPN et le PSTDE utilisent déjà un grand nombre des politiques et des outils utilisés dans le cadre du PIE, p. ex., les politiques (politiques d’appel d’offres), les lignes directrices sur le F et E et les systèmes.
* **Principales différences**
	+ Les responsabilités liées au programme, p. ex., l’approbation des projets/du financement, sont déléguées à un niveau différent, la délégation de pouvoirs étant plus élevée dans le cadre du PIE par rapport aux autres (les directeurs/gestionnaires peuvent approuver des projets de moins de 10 M$, tandis que le PES exige l’approbation du SMAP, l’IGDSPN exige l’approbation du DG et du DGR, le PPCPE exige l’approbation du DG de l’AC pour les projets de plus de 250 000 $ et l’approbation du SMA du STDE pour les projets de plus d’un million de dollars).
	+ Les politiques, processus et outils de soutien du PIE sont beaucoup plus élaborés que ceux des autres programmes, mais aussi plus normatifs, ce qui réduit la souplesse et le pouvoir discrétionnaire.
	+ Il est entendu que le PIE et le PES soutiennent la planification préalable des immobilisations, l’établissement de la portée du projet et les études de faisabilité (il faut déterminer si le PSTDE fait de même).
	+ Le PES utilise un cadre d’établissement des priorités qui tient compte des besoins pour déterminer si des investissements peuvent être faits, tandis que le PIE lance un appel annuel et un processus fondé sur les demandes pour de nombreux programmes. Les processus de planification de la DGSPNI commencent plus tôt en ce sens qu’ils doivent d’abord déterminer le modèle de prestation de services (c.-à-d. quels programmes/quantités/budgets de programmes/besoins qui se traduisent par des besoins en locaux) avant qu’un processus normatif d’immobilisations standard de l’industrie puisse être mis en œuvre.
	+ Le PES et le PPCPE n’utilisent pas les mêmes systèmes d’information que le PIE, le FIPN et le PSTDE.
	+ La gouvernance et les processus du PES semblent impliquer une plus grande participation des Premières Nations que les autres programmes.
	+ Alors que les objectifs du PIE, du FIPN et du PES visent principalement à soutenir l’infrastructure, les objectifs du PSTDE/PPCPE visent principalement à développer la capacité foncière et économique des communautés des Premières Nations (c.-à-d. que ces programmes ne visent pas principalement l’infrastructure).
	+ Le processus et les exigences de passation des marchés et d’appel d’offres du PES sont différents de ceux des autres programmes.
	+ Les programmes utilisent des définitions différentes pour les termes usuels, p. ex., le F et E, projets de grandes/petites immobilisations.
* **Principales considérations/possibilités**
	+ Toutes les caractéristiques pertinentes des cinq programmes ont-elles été définies?
	+ Une décision devra être prise sur la façon dont la responsabilité de l’autorité unique sera répartie avant que les travaux dans d’autres domaines puissent se poursuivre.
	+ Une décision devra être prise également sur la répartition juste et équitable du financement entre les types d’actifs relevant de l’autorité unique ainsi qu’entre les bureaux régionaux. Quels fonds du PSTDE et du PPCPE iront à l’autorité unique? Comment seront-ils répartis entre les approches fondées sur des projets et fondées sur des investissements? Comment les nouveaux fonds demandés pour soutenir les réformes seront-ils distribués?
	+ Cela peut nécessiter des mises à jour des politiques et des processus de soutien, p. ex., les cadres de classement des priorités.
	+ Les travaux fondamentaux importants pour l’harmonisation des politiques et des processus à l’appui de l’autorité unique comprennent également :
		- Établir des définitions communes pour les termes clés, comme projet, F et E, grandes et petites immobilisations
		- S’assurer que tous les programmes utilisent les mêmes systèmes informatiques ou que les systèmes clés sont liés ou sont compatibles, car cela soutient d’autres rôles et responsabilités. Si SAC établit une autorité unique en matière d’infrastructure, il devra y avoir un répertoire unique pour appuyer l’uniformité de l’administration des programmes, des rapports et des autres responsabilités. Il faut commencer par les dépenses, puis aller de l’avant. Il s’agit d’un enjeu en matière de politique, de processus et de rôles et responsabilités du Bureau de gestion de l’information. Des orientations claires sont nécessaires de la part de la haute direction, ce qui engagera des investissements majeurs dans des solutions informatiques de production de rapports. On pourrait tirer partie des rapports produits par l’ancienne équipe SIA.
	+ Les domaines qui pourraient être atteints plus facilement comprennent :
		- Processus de planification des investissements, appels de propositions et processus de demande, ou d’autres méthodes pour cerner les projets qui seront financés, établir la priorité des projets à financer et déterminer à quel moment ils seront financés. Cela comprend les renseignements qui sont exigés des Premières Nations et une participation des Premières Nations à ces processus.
		- Exigences en matière de production de rapports, notamment les renseignements demandés, la méthode utilisée pour produire les rapports et les date de production des rapports.
	+ Le PSTDE et le PPCPE ne disposent pas d’un grand soutien en FTE, et le PES manque considérablement de personnel. Il convient de s’attaquer à ce problème à l’avenir.
	+ Chaque programme a ses forces et ses faiblesses, ce qui permet de tirer parti des forces de tous les programmes. Une discussion plus approfondie devra porter sur l’identification de ces forces et faiblesses, ainsi que sur les expériences des Premières Nations, des Inuit, des Métis, des bandes sans terre ou d’autres bénéficiaires admissibles dans le cadre de chaque programme.
	+ Dans la pratique, bon nombre des programmes ne fonctionnent pas comme ils sont décrits dans les documents stratégiques ou de processus. Par conséquent, il sera difficile de déterminer comment les programmes fonctionnent actuellement.
	+ Étant donné que seule une partie des secteurs de programme du PPCPE et du PSTDE fera partie de l’autorité unique, il faudra également envisager de veiller à ce que ces programmes continuent de bien fonctionner.
	+ De nombreux autres programmes et initiatives recoupent les cinq programmes d’infrastructure énumérés, ce qui doit être pris en compte dans le cadre du travail en cours.
	+ Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l’autorité unique, il sera important de veiller à ce que les politiques et les processus nouveaux ou modifiés facilitent le processus d’infrastructure pour les Premières Nations (et n’imposent pas un fardeau) et aident à renforcer leur propre capacité à assumer l’administration du financement en matière d’infrastructure.
	+ Les anciennes évaluations de programme doivent servir à recueillir d’autres points de vue internes et des Premières Nations sur ce qui fonctionne bien ou pas avec les programmes actuels afin d’éclairer les discussions sur leur regroupement sous une seule autorité :
		- Évaluation de l’Initiative de gestion des déchets solides des Premières Nations (sac-isc.gc.ca)
		- Évaluation du Programme d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves (sac-isc.gc.ca)
		- Vérification du logement dans les réserves (rcaanc-cirnac.gc.ca)
		- Vérification des infrastructures dans les réserves (à l’exclusion de l’approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées) (rcaanc-cirnac.gc.ca)
		- Les résultats préliminaires des évaluations des programmes Logement, Établissements d’enseignement et AIC et du programme Activités sont maintenant disponibles, et le rapport, qui comprend des renseignements intéressants provenant des Premières Nations, devrait être bientôt disponible.
	+ Il sera important de souligner les chevauchements et les écarts dans les programmes à l’échelle du gouvernement du Canada (ministères autres que SAC), ce qui pourrait inclure l’identification des autres ministères fédéraux qui fournissent du financement ou des infrastructures auxquels les peuples autochtones sont admissibles. Les principales considérations dans ce domaine pourraient consister à déterminer si le financement est disponible dans les réserves ou hors réserve, s’il est accessible à tous les groupes autochtones et si la source des fonds s’appuie sur des propositions ou des demandes ou s’il existe des sources de financement dédiées à chaque groupe autochtone (ce qui aide à déterminer une base de financement par type d’actif et à évaluer s’il est possible de réduire les écarts et de garantir une équité). À titre d’exemple, citons les programmes d’ISDE, de la SCHL et de RCAANC.
1. Les projets d’atténuation structurelle sont ceux qui réduiront les conséquences des catastrophes naturelles et des conditions météorologiques extrêmes (c.-à-d. la construction de digues, de barrages, de ponceaux, de bermes, de murs coupe-feu, etc.). [↑](#footnote-ref-1)
2. L’infrastructure économique est présentée dans le [Cadre de contrôle de gestion](https://gcdocs.intra.pri/aanc-inac/llisapi.dll/link/58456211) comme étant l’infrastructure qui appuie les communautés inuites et des Premières Nations dans la poursuite des activités économiques et leur participation aux dites activités. Les avantages économiques peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Toutes les demandes soumises dans le cadre du PPCPE doivent être évaluées pour s’assurer que le financement contribuera au développement économique des communautés inuites ou des Premières Nations. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les comités de la haute direction examinent les options de méthodologie de financement (CNID), formulent des recommandations sur les réaffectations des fonds (GTCII) et approuvent et recommandent les affectations des fonds (CHD-OR) [↑](#footnote-ref-3)
4. Un grand projet d’immobilisations est un projet d’immobilisations proposé dont le coût total est estimé à 1 000 000 $ ou plus, qui nécessite un financement sur plus d’un an ou qui comprend le développement de travaux de conception architecturale. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les petits projets d’immobilisations comprennent les réparations, les mises à niveau et la rénovation d’une installation qui ne peuvent pas être traitées dans le cadre des budgets de fonctionnement et d’entretien existants et qui n’atteignent pas le seuil de risque et de complexité requis pour être considéré comme un grand projet d’immobilisations. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les Premières Nations peuvent également soumettre à tout moment une demande pour des projets d’infrastructure, mais celle-ci est toujours intégrée au processus annuel de planification des investissements. Pour obtenir du financement, un projet doit faire partie du PIIPN. [↑](#footnote-ref-6)
7. La DGSPPR de la DGMOPIR s’efforce de cerner tous les programmes fédéraux qui soutiennent l’infrastructure des Premières Nations : Tableau du financement des infrastructures autochtones du gouvernement fédéral. Il détaille tous les programmes fédéraux alignés sur le PIE, le FIPN, le PES, le PSTDE et le PPCPE. [↑](#footnote-ref-7)